

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
de Poitou-Charentes

-----

Unité territoriale de la Vienne

Poitiers, le 25 mars 2011

Rapport de l'Inspection des Installations Classées

-----

Action nationale de recherche et de réduction  
des rejets de substances dangereuses dans l'eau

-----

### **I – Contexte réglementaire**

Suite à l'adoption de la Directive Cadre sur l'eau 2000/60/CE du 23 octobre 2000, le Ministère en charge de l'environnement a mis en œuvre une action nationale de recherche et de réduction des rejets de substances dangereuses dans l'eau par les installations classées (RSDE).

Une première phase a été lancée par la circulaire du 4 février 2002 et a conduit à proposer un certain nombre d'arrêtés de prescriptions complémentaires.

La circulaire du 5 janvier 2009 met en œuvre la deuxième phase de cette action. Les établissements concernés sont les suivants :

<b>Entreprise</b>	<b>Ville</b>	<b>Activité concernée</b>
AFM Recyclage	Châtelleraut	<ul style="list-style-type: none"><li>• Regroupement, prétraitement traitement des déchets dangereux</li><li>• Installation de stockage de déchets non dangereux</li></ul>
AVSP	Villiers	<ul style="list-style-type: none"><li>• Regroupement, prétraitement traitement des déchets dangereux</li></ul>
BELLIN SA	Montamisé	<ul style="list-style-type: none"><li>• Installation de stockage de déchets non dangereux</li></ul>
BUROFORM	Valdivienne	<ul style="list-style-type: none"><li>• Industrie du travail mécanique des métaux</li><li>• Industrie du traitement, revêtement de surface</li></ul>
COMPTOIR EUROPEEN DE LA CONFISERIE	St Genest d'Ambière	<ul style="list-style-type: none"><li>• Industrie agro-alimentaire</li></ul>
DANISCO (ex-RHODIA FOOD)	Dangé St Romain	<ul style="list-style-type: none"><li>• Industrie ago-alimentaire</li></ul>

DASSAULT AVIATION	Biard	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Industrie du travail mécanique des métaux</li> <li>• Industrie du traitement, revêtement de surface</li> </ul>
DELSOL SA	Chasseneuil du Poitou	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Industrie du traitement, revêtement de surface</li> </ul>
FEDERAL MOGUL	Chasseneuil du Poitou	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fonderies de métaux non ferreux</li> <li>• Industrie du travail mécanique des métaux</li> <li>• Industrie du traitement, revêtement de surface</li> </ul>
HOKISS	Châtelleraut	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Industrie du traitement, revêtement de surface</li> </ul>
HPBTP	Pouançay	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Regroupement, prétraitement traitement des déchets dangereux</li> <li>• Installation de stockage de déchets non dangereux</li> </ul>
HUTCHINSON SNC	Ingrandes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Industrie du plastique</li> <li>• Industrie du traitement, revêtement de surface</li> </ul>
LOSTIS RECYCLAGE	Ingrandes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Regroupement, prétraitement traitement des déchets dangereux</li> <li>• Installation de stockage de déchets non dangereux</li> </ul>
MECAFI	Châtelleraut	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Industrie du travail mécanique des métaux</li> <li>• Industrie du traitement, revêtement de surface</li> </ul>
MONTMORILLON CARBURANTS	Montmorillon	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dépôts et terminaux pétroliers</li> </ul>
PALADINE SAS	Dangé St Romain	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Industrie ago-alimentaire</li> </ul>
SAGEM	St Benoît	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Industrie du traitement, revêtement de surface</li> </ul>
PAPREC D3E (ex VALDELEC)	Chauvigny	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Regroupement, prétraitement traitement des déchets dangereux</li> <li>• Installation de stockage de déchets non dangereux</li> </ul>

En conséquence, les projets d'arrêtés préfectoraux complémentaires ci-joints prescrivent pour chacun des établissements concernés par cette action :

- Une **surveillance initiale** des substances représentatives du secteur d'activité de l'établissement (ou des substances pour lesquelles on observe un dépassement de la norme de qualité du milieu).

Cette liste de substances a été établie au niveau national après examen des résultats des mesures effectuées dans les rejets aqueux des établissements de même secteur d'activité, pendant la première phase de l'action nationale RSDE.

- La remise d'un **rapport d'analyses** par l'exploitant qui permettra de déterminer quelles substances doivent être surveillées de façon pérenne sur le site,
- La **surveillance pérenne** des substances qui seront jugées comme pertinentes au vu des résultats de la surveillance initiale,
- La réalisation par l'exploitant d'une étude technico-économique accompagnée d'un échéancier de réduction ou suppression des émissions de certaines substances jugées pertinentes,
- La remise par l'exploitant d'un **rapport d'analyses** qui permettra de déterminer quelles substances doivent être abandonnées suite, notamment, à une amélioration de la qualité des rejets.

## **II – Avis et propositions**

L'action nationale de recherche et de réduction des rejets de substances dangereuses dans l'eau s'applique aux établissements listés au paragraphe I par la nature des activités qu'ils exercent. L'inspection des installations classées propose à Monsieur le Préfet de soumettre à l'avis des membres du CODERST les dispositions fixant les modalités de la surveillance à mettre en œuvre au niveau de chaque établissement dans le cadre de cette action nationale.

Des projets d'arrêtés préfectoraux en ce sens sont joints au présent rapport.